Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_119_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-119

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

RESSOURCES HUMAINES
ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE
RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'AGREMENT

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la commune de :

- promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes en leur offrant l'opportunité de contribuer à des projets locaux,
- renforcer les liens intergénérationnels et favoriser la mixité sociale,
- soutenir des actions d'intérêt général dans des domaines variés (éducation, environnement, solidarité, culture, sport, ...).

Il est proposé de faire une demande d'agrément auprès de l'État pour 2026, l'agrément étant valable pour une durée de 3 ans.

Pendant toute la durée du contrat de service civique, l'indemnité mensuelle s'élève à 619,83 euros nets. Elle se compose de : 504,98 euros versés par l'État, 114,85 euros versés par la structure d'accueil

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_119_DELIB-DE

(chiffres 2026). Au-delà de l'expérience vécue au sein des services, la commune s'engage également à proposer une formation citoyenne et civique à chaque volontaire afin qu'il construise son parcours professionnel et citoyen.

Cette délibération marque la volonté de la commune de s'investir dans l'accueil de volontaires en service civique, en cohérence avec ses valeurs de solidarité, d'innovation et de proximité.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le principe d'être organisme d'accueil pour de jeunes volontaires en service civique,
- DECIDE de déposer une demande d'agrément pour l'accueil de volontaire en service civique,
- AUTORISE la formalisation de missions puis un accueil dès que possible après agrément,
- AUTORISE, le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cet agrément et aux recrutements sur ce type de missions.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor